

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 2 décembre 2025

Date de convocation : le 25 novembre 2025

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon, sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.

La séance est ouverte à 18h08 et levée à 19h19

Étaient présents :

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 27
- Ayant pris part au vote : 27
- Ayant donné procuration : 1

G.B.M : BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOURGEOIS Agnès ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO Lorine ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;
C.C.L.L : CHOPARD Félix ; CRETIN Emmanuel ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ; STAELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : AUBRY Didier ;

Étaient excusés :

G.B.M : BAEHR Frédérique suppléante de Sébastien COUDRY ; COUDRY Sébastien ; HUOT Daniel ; MICHEL Marie-Thérèse ; ROUX Jean-Hugues ;

C.C.L.L : MONNIER Alain,

C.C.V.M : GAUTHIER André

Résultat du vote :

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Secrétaire de séance : Vincent FIÉTIER

Procuration de vote :

Mandant : GAUTHIER André

Mandataire : AUBRY Didier

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONTRIBUTIONS 2026

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Les ressources propres du SYBERT sont notamment et principalement constituées des contributions de ses membres. Préalablement au vote du budget 2026 du SYBERT mais aussi en vue de la préparation de celui de ses membres, il est proposé d'arrêter le montant des contributions selon les activités concernées, dans la continuité du débat d'orientation budgétaire.

Le 7 octobre 2025, l'assemblée délibérante du SYBERT a débattu des Orientations Budgétaires 2026 et, dans ce contexte, a posé les lignes directrices du développement de ses différentes activités et concomitamment a pris connaissance des moyens financiers, techniques et humains que chaque poursuite d'action ou nouvelle action nécessitait.

Pour mémoire, les contributions, par habitant, sont calculées sur une hypothèse de 232 398 habitants en 2026.

1. PARTIE APPELÉE PAR HABITANT

- 3,00 HT par habitant pour financer l'activité "administration générale", dont le développement de la communication institutionnelle et transversale.
- 2,30 € HT par habitant pour financer l'activité "prévention",
- 2,10 € HT par habitant pour financer l'activité "valorisation organique",
- 20,50 € HT par habitant pour financer l'activité "éco-centres",
- 3,00 € par habitant pour financer l'activité « Installation Tri Massification ».

Les contributions à la tonne, pour financer les compétences Valorisation Energétique / Incinération et Valorisation matières / Tri, ainsi que les tarifs relevant de toutes les compétences, sont présentés et proposés dans le cadre d'autres rapports annexes et thématiques.

2. RAPPEL DES CONTRIBUTIONS APPELÉES AUX ADHÉRENTS DEPUIS 2022 (hors Tri et Incinération)

Contributions (€ HT)	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026	MODE DE CALCUL
Administration générale	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	par habitant
Prévention	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	par habitant
Eco-centres	23,50	23,50	23,50	20,50	20,50	par habitant
Valorisation matière organique	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	par habitant
Valorisation matière organique	2,10	2,10	2,10	2,10	2,10	par habitant
Installation Tri Massification				3,00	3,00	Par habitant

Les appels à contribution à la tonne sont effectués mensuellement et les appels à contributions à l'habitant sont effectués trimestriellement, **en début de période.**

Ces contributions s'appliqueront jusqu'au vote d'une nouvelle délibération adoptant de nouvelles contributions. Depuis 2024, les appels à contributions ne sont pas soumis à TVA.

À l'unanimité, le Comité Syndical :

- **décide le montant des différentes contributions 2026 proposées ci-dessus et précise que ces contributions s'appliqueront jusqu'au vote de nouvelles contributions,**
- **confirme l'absence d'appel à contribution au titre de la provision pour démantèlement de l'usine d'incinération en 2026,**
- **et confirme que ces contributions participent à la mise en œuvre des actions débattues lors des Orientations Budgétaires 2026.**

Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,
Vincent FIÉTIER


